

Rapport n°33

Mudifica di u volumiu urariu d'agenti titulari Modification du volume horaire d'agents titulaires

Dans le cadre de la gestion des ressources humaines de la commune, plusieurs agents titulaires ont sollicité une diminution de leur durée hebdomadaire de travail, pour des raisons personnelles.

Ces demandes ont été étudiées au regard des nécessités de fonctionnement des services concernés et de l'organisation du travail. Il apparaît que les modifications sollicitées peuvent être mises en œuvre sans compromettre la continuité et la qualité du service public.

Il est donc proposé de modifier la durée hebdomadaire de service des agents concernés, conformément à leurs demandes et sous réserve du respect des dispositions statutaires et réglementaires applicables.

Les nouvelles durées hebdomadaires de travail seront fixées comme suit :

Grade	Service	Nombre d'heures actuelles	Nombre d'heures proposées
Adjoint territorial d'animation	Pôle Jeunesse et loisirs	14 h	12h
Adjoint territorial d'animation	ATSEM	30 h	28H

Ces modifications entraîneront une adaptation de la rémunération des agents concernés, calculée en fonction de leur nouvelle quotité de travail.

Le Comité Social Territorial (CST) en date du 30 septembre 2026 a émis un avis favorable.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver la diminution de la durée hebdomadaire de service des agents titulaires concernés, selon les modalités présentées ci-dessus.